



5 avril 2023

Procédure de porter à connaissance en vue de la prise d'un arrêté de Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées concernant le massif karstique de Gavarnie - Gèdre

Les grottes glacées situées sur la commune de Gavarnie - Gèdre, en zone cœur du Parc national des Pyrénées, revêtent un caractère patrimonial remarquable. Connues de longues dates pour leurs richesses biologiques et culturelles, de récentes explorations du milieu souterrain sont venues mettre en lumière la présence de glaces fossiles particulièrement rares à l'échelle du globe.

Les connaissances actuelles montrent que la conservation de ce patrimoine et des glaces en particulier, déjà soumis aux effets du changement climatique, n'est pas compatible avec une fréquentation libre et non maîtrisée du site. La simple présence d'un être humain dans la grotte durant quelques minutes suffit à faire augmenter significativement la température au voisinage des loupes de glace, laissant craindre des altérations irréversibles.

Dans le but d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine, un arrêté de la directrice du Parc national des Pyrénées a été rédigé en concertation avec les élus locaux, l'Etat et les acteurs socioprofessionnels.

Le dossier est également consultable sur support papier à la préfecture des Hautes Pyrénées, pôle environnement aux horaires suivants :
du lundi au vendredi , 9 heures – 12 heures et 14 heures – 16 heures 30.

Le public pourra faire part de ses observations jusqu'au 19 mai 2023 inclus :

Par voie postale à l'adresse suivante :

Parc national des Pyrénées
Consultation du public
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

Par courriel à l'adresse suivante :

consultationpublique@pyrenees-parcnational.fr